



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Points 15, 19, 116 et 134 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

**Prévisions révisées comme suite aux décisions
énoncées dans le Programme d'action
d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence
internationale sur le financement du développement
et dans le document final du Sommet des Nations
Unies consacré à l'adoption du programme
de développement pour l'après-2015, intitulé
« Transformer notre monde : le Programme
de développement durable à l'horizon 2030 »**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport présente les prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Programme d'action d'Addis-Abeba	3
III. Programme de développement durable à l'horizon 2030	24
IV. Récapitulatif des incidences financières	51
V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2016-2017.....	52
VI. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre.....	52

I. Introduction

1. À la suite de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/313, a approuvé le document final de la Conférence, le Programme d'action d'Addis-Abeba.

2. En septembre 2015, l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/1, a adopté le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

3. En ces deux occasions, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a, avant l'adoption des projets de résolution, présenté un état des incidences sur le budget-programme, dans lequel il a informé l'Assemblée que la mise en œuvre des recommandations figurant dans les documents finals nécessiterait de prévoir des ressources supplémentaires dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et au-delà.

4. On trouvera dans le présent rapport les ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre de l'application immédiate des activités prescrites dans les documents finals.

5. Il convient de noter toutefois que les recommandations qui figurent dans les documents finals ont exigé un examen plus poussé et de plus amples consultations avec toutes les parties prenantes afin de déterminer la manière dont il est envisagé de les mettre en œuvre.

6. En conséquence, conformément au paragraphe 90 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Secrétaire général compte établir, pour examen avant la fin de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, en prévision de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, un rapport décrivant les étapes importantes à franchir en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et non sélectifs à l'échelle mondiale. Ce rapport contiendra une proposition concernant les dispositions à prendre pour l'organisation des examens menés par les États lors du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, y compris des recommandations relatives à des directives communes pour la présentation de rapports à titre volontaire. Il précisera les responsabilités institutionnelles et donnera des indications sur les thèmes annuels, sur une série d'examens thématiques et sur les options envisageables pour les examens périodiques à l'intention du forum.

II. Programme d'action d'Addis-Abeba

A. Principales décisions

1. Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

7. Au paragraphe 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont décidé de créer un forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du

financement du développement. Ce forum constitue la pièce maîtresse d'un dispositif spécial renforcé de suivi du financement du développement. Aux termes du paragraphe 131 du Programme d'action, le processus de suivi devrait évaluer les progrès accomplis, identifier les obstacles et les problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, promouvoir la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, se pencher sur de nouvelles questions présentant un intérêt pour la mise en œuvre de ce programme, selon les besoins, et formuler des recommandations d'ordre politique concernant les mesures que prendra la communauté internationale.

8. La participation au forum, au niveau intergouvernemental, sera universelle, conformément aux modalités appliquées aux Conférences internationales sur le financement du développement. Par conséquent, le forum associera 198 États – et non seulement les 54 États membres du Conseil économique et social – et un groupe d'acteurs institutionnels élargi – et non plus limité aux cinq grands intervenants que sont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il fera également participer plus largement la société civile, le monde de l'entreprise et les fondations philanthropiques. Dans la mesure où la participation des ministres des finances aux conférences internationales et autres réunions de haut niveau est généralement souhaitée, il conviendra de prendre des dispositions dans le cadre du programme du forum pour garantir une telle présence. On pourrait notamment prévoir l'organisation d'un débat ministériel.

9. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED sera intégrée au forum et se tiendra pendant une des journées prévues. Les quatre autres jours seront consacrés au suivi et à l'examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Aux fins de la planification, on peut considérer que ces quatre journées seront organisées suivant les bonnes pratiques du Conseil et de l'Assemblée générale et prévoiront notamment des tables rondes, des dialogues interactifs, le Forum pour la coopération en matière de développement, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et les exposés volontaires des États Membres (examen ministériel annuel). Le document final du forum adopté au niveau intergouvernemental sera présenté au Forum politique de haut niveau. Les travaux préparatoires du forum devraient se dérouler selon la pratique suivie dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement et prévoir notamment un colloque et des réunions régionales, à condition que le financement nécessaire soit assuré au moyen de contributions extrabudgétaires. La structure et les autres modalités du forum devraient être précisées par l'Assemblée d'ici à la fin de 2015 et par le Conseil d'ici au début de 2016, afin que celui-ci puisse être lancé pendant le cycle actuel du Conseil, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba. Il est proposé que la séance inaugurale du forum se tienne à New York le 18 avril 2016, sous réserve de l'approbation du Conseil.

10. Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales commencera ses travaux de préparation une fois que les décisions relatives aux modalités du forum auront été adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Tout le travail actuellement mené pour

appuyer les délibérations des États Membres sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba est financé au moyen de ressources non renouvelables afférentes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui expirent à la fin de 2015.

11. Les incidences détaillées sur le budget-programme de la mise en place du forum pour le Bureau du financement du développement et le secrétariat technique du forum sont prises en compte dans le présent rapport. Le Bureau utilisera les ressources actuellement affectées aux activités d'appui à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED, mais il faudra prévoir des moyens en personnel supplémentaires pour assurer le secrétariat du forum. En outre, des ressources seront nécessaires dans le domaine des services de conférence et des services consultatifs afin que l'appui analytique apporté au forum soit de la plus haute qualité.

2. Rapport de l'équipe spéciale interinstitutions

12. Au paragraphe 133 du Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont décidé qu'un groupe de réflexion interinstitutions rendrait compte annuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce rapport contribuera à assurer la mise en place d'un dispositif renforcé pour le suivi du financement du développement au niveau mondial.

13. À l'instar du rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur l'objectif 8, le rapport de la nouvelle équipe spéciale interinstitutions devrait devenir un point de référence majeur permettant de contrôler les progrès accomplis dans la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable et de mobiliser les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

14. Contrairement à l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, qui ne portait que sur cinq domaines du programme mondial de développement articulé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), à savoir l'aide, le commerce, la dette et l'accès aux médicaments essentiels et aux nouvelles technologies, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'objectif de développement durable 17 visent un éventail bien plus large d'enjeux et exigeront un travail analytique beaucoup plus approfondi reposant sur un ensemble plus complet d'indicateurs et de cibles quantitatives assorties d'échéances.

15. Par ailleurs, forts de l'expérience acquise avec le rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les États Membres ont décidé de redoubler d'efforts pour établir un lien effectif entre les processus de suivi et les instances de décision. En conséquence, le rapport de l'équipe spéciale interinstitutions fournira au forum et aux autres instances du processus de suivi intergouvernemental des informations sur les progrès accomplis et les retards constatés dans la mise en œuvre ainsi que sur les mesures correctives recommandées, tout en tenant compte des dimensions nationales et régionales.

16. Les projets de mandat et de feuille de route relatifs à l'équipe spéciale interinstitutions sont en cours d'élaboration par le Département des affaires économiques et sociales. Une fois que ces éléments auront été approuvés par le Secrétaire général, le Bureau du financement du développement commencera à prêter son concours aux travaux de l'équipe spéciale et à l'élaboration de son rapport. Tout le travail de réflexion actuellement mené dans le cadre de l'élaboration des projets susmentionnés est financé au moyen de ressources non renouvelables afférentes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui expirent à la fin de 2015.

17. Il faudra prévoir des ressources supplémentaires au titre des services consultatifs et des voyages des experts afin de pouvoir faire appel à des experts extérieurs spécialisés dans les nouveaux domaines prévus par le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui vont au-delà du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, lesquels sont nécessaires pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 propres à ces nouveaux domaines.

3. Mécanisme de facilitation des technologies

18. Au paragraphe 123 du Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont décidé de créer le Mécanisme de facilitation des technologiques qui, à la date de l'adoption du texte, devait être lancé au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 en vue d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. À la date de l'adoption du Programme d'action, il a été décidé que le Mécanisme serait fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs et qu'il serait composé des éléments suivants : un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; un forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; une plateforme en ligne.

19. Le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies devait être chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération au sein du système des Nations Unies en matière de science, de technologie et d'innovation, et de renforcer les synergies et l'efficacité, en particulier les initiatives de renforcement des capacités. Il devait être ouvert à la participation de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des commissions techniques du Conseil économique et social. Il devait travailler avec les représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques à la conception et à l'organisation des réunions annuelles du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il devait également être chargé de mettre au point et en place la plateforme en ligne, qui devait servir à établir une carte globale d'informations sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants en matière de science, de technologie et d'innovation, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, et devait être un portail d'accès à ces informations. Il devait compléter les

plateformes existantes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et en faciliter l'accès, afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer les synergies.

20. Le Mécanisme a été lancé au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. En conséquence, son mandat détaillé, tel qu'envisagé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, figure au paragraphe 70 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

21. Au paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont décidé d'améliorer encore les ressources du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, y compris ses sous-comités, afin de le rendre plus efficace et de renforcer ses capacités opérationnelles. À cette fin, il a été décidé d'augmenter la fréquence des sessions du Comité, pour la porter à deux par an, chacune devant comprendre quatre jours de travail (le Comité se réunit actuellement une fois par an pendant cinq jours). Les États Membres ont également été invités à soutenir le Comité et ses organes subsidiaires au moyen du Fonds d'affectation spéciale volontaire, pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, et notamment pour faciliter une participation accrue des experts des pays en développement aux réunions de ses sous-comités.

22. En outre, les États Membres ont décidé d'intensifier la participation du Comité aux travaux du Conseil économique et social grâce à la réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale, en vue d'améliorer le traitement intergouvernemental des questions fiscales. La procédure de sélection des membres du Comité restera globalement la même, à cette différence près que ceux-ci seront désormais nommés par le Secrétaire général en consultation avec les États Membres. Ces derniers arrêteront les modalités de mise en œuvre de ces nouveaux éléments dans les mois à venir.

23. Les travaux de préparation de la douzième session annuelle du Comité commenceront en janvier 2016. Jusqu'à présent, l'ensemble du travail préliminaire lié à la mise en œuvre des nouvelles activités prescrites au Comité dans le Programme d'action d'Addis-Abeba a été financé au moyen de ressources non renouvelables afférentes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui expirent à la fin de 2015.

24. Il est proposé que la douzième session du Comité se tienne à New York du 23 au 26 mai 2016, immédiatement après la réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale qui doit avoir lieu le 27 mai, sous réserve de l'approbation du Conseil.

25. Il faudra prévoir des ressources dans le domaine des services de conférence et des services consultatifs afin que l'appui analytique apporté au Comité soit de la plus haute qualité. Des moyens en personnel supplémentaires seront également requis pour faire face au surcroît de charge de travail résultant pour le secrétariat du Comité de la multiplication par deux du nombre de sessions et des travaux des sous-comités. Il faudra également dégager des ressources pour financer la participation des 25 membres du Comité à sa douzième session.

B. Incidences budgétaires des nouveaux mandats découlant de la résolution 69/313

26. Des ressources supplémentaires seront nécessaires au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 9 (Affaires économiques et sociales), 12 (Commerce et développement), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Du fait de certains chevauchements entre le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et dans le souci d'éviter les doubles emplois, les ressources supplémentaires nécessaires pour la mise en œuvre de ces nouveaux mandats figurent dans la partie III du présent rapport relative au Programme 2030.

Chapitre 2

(Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

Incidences financières découlant des réunions et de la documentation

27. En application du paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba, la session annuelle supplémentaire de quatre jours du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale se tiendra à New York et comprendra huit séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation au début de 2016. Le service de ces séances s'ajouterait au volume de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (179 200 dollars). S'agissant de la documentation, six documents (5 d'avant session de 8 500 mots chacun et 1 d'après-session de 10 700 mots) dans les six langues officielles seraient nécessaires chaque année à partir de 2016 et viendraient s'ajouter au volume de travail du Département (629 800 dollars).

28. S'agissant du paragraphe 123 du Programme d'action d'Addis-Abeba, les ressources nécessaires au titre des services de conférence (réunions et documentation) pour le forum de collaboration multipartite annuel de deux jours sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable figurent dans la partie III du présent rapport.

29. Aux termes du paragraphe 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba, le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement durera au maximum cinq jours et comprendra 10 séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation. Deux de ces séances seront organisées à l'aide des moyens prévus pour la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED. Les huit autres séances viendront s'ajouter au volume de travail du Département au début de 2016 (179 200 dollars).

30. La documentation nécessaire visée au paragraphe 133 du Programme d'action d'Addis-Abeba comprendrait à partir de 2016 un document annuel d'avant session de 8 500 mots, publié dans les six langues officielles, qui s'ajouterait à la charge de travail du Département (101 800 dollars).

Projet de budget-programme pour 2016-2017

Ressources supplémentaires à prévoir : 1 090 000 dollars

Autres dépenses de personnel

31. Un crédit renouvelable de 1 090 000 dollars permettrait de financer le personnel temporaire pour les réunions nécessaires pour compléter les capacités du Département en matière de services de conférence.

Tableau 1

Récapitulatif des ressources nécessaires au titre des services de conférence et de la documentation

(En dollars des États-Unis)

	2016-2017
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Interprétation	358 400
Documentation d'avant session	607 600
Documentation d'après-session	124 000
Total	1 090 000

Chapitre 9

(Affaires économiques et sociales)

Projet de budget-programme pour 2016-2017

Ressources supplémentaires à prévoir : 3 247 000 dollars

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir, par composante

(En dollars des États-Unis)

Composante	2016-2017 (montant prévu)
Organes directeurs	
Programme de travail	474 000
Sous-programme 9. Financement du développement	2 773 000
Total	3 247 000

Tableau 3
Ressources supplémentaires à prévoir, par objet de dépense
 (En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	1 934 600
Consultants	300 000
Experts	360 000
Voyages du personnel	130 000
Voyages des représentants	474 000
Services contractuels	28 000
Frais généraux de fonctionnement	14 400
Fournitures et accessoires	6 000
Total	3 247 000

Organes directeurs

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

32. L'Assemblée générale, en reprenant à son compte le paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba, a porté le nombre de réunions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à deux par an, chacune devant comprendre quatre jours de travail (le Comité se réunit actuellement une fois par an pendant cinq jours). Il est proposé que la douzième session du Comité se tienne à New York du 23 au 26 mai 2016, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social.

Tableau 4
Ressources supplémentaires à prévoir : organes directeurs
 (En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Voyages des représentants	474 000
Total	474 000

33. Un montant supplémentaire de 474 000 dollars serait à prévoir pour financer les voyages des membres du Comité aux fins de la participation à quatre sessions en 2016 et 2017 (2 à New York et 2 à Genève).

Programme de travail

Sous-programme 9

Financement du développement

34. Le sous-programme, qui relève du Bureau du financement du développement, sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 9 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 9)].

35. Le sous-programme vise actuellement à apporter un appui efficace en matière de secrétariat pour assurer le suivi soutenu des accords conclus lors des Conférences internationales sur le financement du développement. Il s'agit notamment d'appuyer les instances intergouvernementales chargées du suivi de ces conférences, dont la réunion annuelle spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED et le Dialogue biennal de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement.

36. Les ressources supplémentaires demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre de la mise en œuvre des activités prescrites sont présentées en détail ci-après.

Tableau 5

Ressources supplémentaires à prévoir : sous-programme 9

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	1 934 600
Consultants	300 000
Experts	360 000
Voyages du personnel	130 000
Services contractuels	28 000
Frais généraux de fonctionnement	14 400
Fournitures et accessoires	6 000
Total	2 773 000

Autres dépenses de personnel

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

37. Par suite de la décision de l'Assemblée générale de créer un forum annuel de cinq jours du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, le sous-programme fournira des services et un appui aux travaux du forum et, en amont, aux négociations internationales sur le format et les modalités du forum qui doivent avoir lieu pendant le cycle actuel du Conseil. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED sera intégrée au processus renforcé de suivi de la question du financement du développement et se tiendra pendant une des journées du forum. Le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée sur le financement du développement aura lieu immédiatement après le Forum politique de haut niveau organisé tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée.

38. Un montant renouvelable de 1 267 300 dollars servirait à financer quatre emplois de temporaire [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G (AC)] en vue de la mise en place, au sein du Service de la concertation et de l'action locale multipartites, d'un groupe spécial chargé d'assurer le secrétariat du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et composé comme suit :

a) Un chef de groupe (P-5) chargé de la planification, de la gestion, de la direction et de l'exécution du programme de travail du groupe. Le titulaire du poste dirigerait l'équipe responsable de la conception et de l'organisation du forum, en veillant : au respect des modalités appliquées aux Conférences internationales sur le financement du développement; à la pleine participation du groupe élargi d'acteurs institutionnels et non institutionnels; à la cohérence entre le suivi et l'examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; à ce que le document final du forum vienne alimenter le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 lors du Forum politique de haut niveau et prenne en compte les délibérations du Forum pour la coopération en matière de développement. Il examinerait et coordonnerait toutes les contributions de fond établies pour le forum et apporterait un appui fonctionnel et des conseils dans le cadre des consultations intergouvernementales sur le document final négocié;

b) Un économiste (P-4) chargé de la fourniture d'un appui fonctionnel sous forme d'analyses des politiques, de recherches et de conseils techniques sur le thème annuel du forum et son programme de travail pluriannuel, notamment de l'établissement de notes de synthèse et de cadrage et de l'organisation de réunions de groupes d'experts, de réunions régionales et d'un colloque préparatoire. Le titulaire du poste apporterait également un appui aux réunions interinstitutions et aux consultations organisées en lien avec le forum. En outre, il serait chargé d'interagir en permanence avec le groupe élargi d'acteurs institutionnels, y compris les entités des Nations Unies compétentes;

c) Un économiste (P-3) chargé de coordonner l'organisation du forum, dont le programme de manifestations parallèles. Le titulaire du poste aiderait par ailleurs les États Membres à élaborer leurs exposés volontaires sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba devant être présentés au forum. Il participerait également à l'élaboration d'une stratégie de communication, notamment sur les médias sociaux, à destination de l'ensemble des acteurs intéressés, et animerait un dialogue de consultation en ligne avec les parties prenantes. Il serait enfin chargé d'interagir en permanence avec le monde de l'entreprise et les fondations philanthropiques dans le cadre du processus de suivi du financement du développement. Il s'agirait notamment d'effectuer un travail permanent de suivi et d'évaluation dans le domaine des partenariats public-privé;

d) Un assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] chargé d'effectuer des recherches et d'apporter une assistance administrative aux membres du groupe dans tous les aspects liés aux activités d'appui au forum, notamment l'organisation des sessions, la préparation des contributions de fond, l'administration et la coordination du travail des consultants et la facilitation des voyages des experts.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

39. Un montant renouvelable de 667 300 dollars permettrait de financer deux emplois de temporaire (un P-4 et un P-3) en vue d'apporter un appui fonctionnel au Comité dans les domaines de la politique fiscale et de l'administration fiscale, comme suit :

a) Un emploi d'économiste (P-4), dont le titulaire exercerait ses fonctions au Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques et serait chargé de suivre et d'apprécier les faits récemment observés dans les domaines de la politique fiscale et de la coopération fiscale internationale, dans le contexte de la mobilisation des ressources nationales. L'intéressé apporterait un appui fonctionnel en analysant les politiques, en effectuant des travaux de recherche et en donnant des conseils techniques sur des questions relatives à ces questions, notamment l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, les flux illicites et les échanges d'information. Il établirait divers rapports, documents de référence et documents de conférence à l'intention du Secrétaire général et du Comité d'experts, sur des sujets relevant des thèmes susmentionnés;

b) Un emploi d'économiste (P-3), dont le titulaire exercerait ses fonctions au Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques et aiderait le Secrétaire du Comité d'experts à apporter un appui fonctionnel au Comité et à ses sous-comités, notamment pour l'établissement des rapports analytiques soumis à leur examen sur les questions relatives à la détermination des prix de transfert, ainsi qu'à la fiscalité des industries extractives des pays en développement. L'intéressé organiserait des réunions de groupe d'experts en prévision des sessions du Comité, et aiderait à coordonner les travaux de mise à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et du *Manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement*. Il aiderait en outre à mobiliser des fonds pour les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

Objets de dépense autres que les postes

Consultants

40. Un montant de 300 000 dollars permettrait de couvrir des compétences spécialisées qui ne sont pas disponibles en interne ou dont la mise en place ne serait pas financièrement judicieuse, comme suit :

a) Établissement de documents analytiques sur le thème du forum, qui serviraient de base de travail à la réunion du groupe d'experts qui se tiendrait en prévision du forum, et de contributions au forum, tables rondes y comprises (60 000 dollars);

b) Établissement de documents d'information, qui serviraient de contribution aux chapitres du rapport que le groupe de réflexion interinstitutions consacrerait aux questions relevant de son programme de travail pluriannuel (80 000 dollars);

c) Élaboration d'une stratégie de communication, prévoyant notamment des contacts par les réseaux sociaux avec toutes les parties prenantes et des consultations en ligne avec ces dernières en vue du forum (60 000 dollars);

d) Études de fond pour les sessions du Comité d'experts sur des questions relevant des domaines prioritaires figurant actuellement à l'ordre du jour du Comité (60 000 dollars);

e) Études de fond pour le forum consacré aux infrastructures (40 000 dollars).

Experts

41. Un montant de 360 000 dollars permettrait de financer la participation d'experts à des réunions afin d'examiner des thèmes spécialisés, comme suit :

a) Voyages d'experts à deux réunions de groupes d'experts organisées en vue de l'établissement du rapport du groupe de réflexion interorganisations sur le cadre et les indicateurs de suivi concernant l'application des décisions relatives au financement du développement (100 000 dollars);

b) Voyages d'experts à deux réunions de groupe d'experts organisées en prévision du forum sur le thème annuel retenu par celui-ci, conformément au programme de travail pluriannuel retenu pour le cycle de quatre ans, à savoir l'utilisation des fonds publics nationaux et internationaux, y compris l'aide publique au développement, l'entreprise privée et les finances nationales et internationales, la dette et les problèmes systémiques, et le commerce, la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités (100 000 dollars);

c) Voyage d'experts de la société civile à deux consultations de la société civile sur le thème annuel du forum en vue de leur contribution au forum (60 000 dollars);

d) Voyages d'experts à deux réunions de groupes d'experts sur les questions prioritaires définies par le Comité d'experts, en prévision des sessions du Comité (100 000 dollars).

Voyages

42. Un montant de 130 000 dollars permettrait à des fonctionnaires de participer à des réunions internationales et régionales où les débats sur l'exécution du Programme d'action d'Addis-Abeba doivent avoir lieu, en vue d'assurer la pleine participation de toutes les parties intéressées à des consultations larges et ouvertes. Ces ressources couvriraient ce qui suit :

a) Participation de fonctionnaires à des réunions mondiales et régionales, y compris celles organisées par les commissions régionales avec l'appui des banques de développement régionales, pour assurer le suivi des questions abordées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (60 000 dollars);

b) Consultations avec les grands acteurs institutionnels (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et PNUD) dans le cadre des préparatifs du forum (30 000 dollars);

c) Lancement de l'établissement du rapport du groupe de réflexion interinstitutions dans plusieurs sites, dont Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Santiago et Washington (40 000 dollars).

Services contractuels

43. Un montant de 28 000 dollars couvrirait le coût standard de l'accord de prestation de services et l'impression du rapport du groupe de réflexion interorganisations.

Frais généraux de fonctionnement

44. Un montant de 14 400 dollars couvrirait le coût standard de l'acquisition de matériel de bureautique et des services de téléphone.

Fournitures et accessoires

45. Un montant de 6 000 dollars couvrirait le coût des fournitures de bureau nécessaires dont auraient besoin les titulaires des nouveaux emplois.

Modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

46. Aux fins de l'application des décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il est proposé d'apporter les modifications ci-après au sous-programme 9 (Financement du développement) du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog. 7)] et au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 9)].

Sous-programme 9

Financement du développement

47. Remplacer comme indiqué ci-après le tableau intitulé « Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats » et le texte qui le suit dans le document publié sous la cote A/70/6 (Sect. 9) :

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi permanent des accords conclus à l'occasion des conférences internationales sur le financement du développement, qui sont énoncés dans le Consensus de Monterrey (2002), dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008) et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (2015), et la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Suivi effectif et multipartite de l'application et des résultats du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres décisions connexes, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Augmentation du nombre de contributions de toutes les parties directement concernées à l'évaluation analytique annuelle de l'application du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres décisions connexes, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que du Programme de développement durable	Objectif	36	34	32
		Estimation		34	32
		Résultats effectifs			32

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	à l'horizon 2030 (Nombre de contributions majeures de gouvernements, de groupements régionaux et d'acteurs institutionnels et non gouvernementaux)				
b) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de celui des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, et recours plus systématique à ces entités, aux fins du suivi des conférences et de la coordination concernant l'application d'autres décisions connexes	Augmentation du nombre et élargissement de la portée des accords conclus par les États Membres dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins du suivi des conférences et de la coordination concernant l'application d'autres décisions connexes	Objectif	36	32	30
		Estimation		34	30
		Résultats effectifs			32
c) Renforcement de l'engagement des gouvernements et intensification de la coopération entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement, en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus aux Conférences de Monterrey, de Doha et d'Addis-Abeba sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte dûment tenu des questions relatives à l'égalité des sexes	Augmentation du nombre de réunions multipartites sur le financement du développement, tenues notamment par les institutions financières et commerciales internationales et régionales, ainsi que par la société civile et le secteur privé, avec la participation de spécialistes des questions relatives à l'égalité des sexes	Objectif	30	29	28
		Estimation		29	28
		Résultats effectifs			28
d) Participation plus active de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités dans les pays en développement, afin de mobiliser des ressources nationales et internationales dans le cadre intégré du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Augmentation du nombre de mises à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, ainsi que de directives, de manuels et de matériels didactiques sur le financement du développement, qui sont autant d'outils permettant de renforcer les capacités des autorités compétentes dans les pays en développement	Objectif	7	5	–
		Estimation		5	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

48. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les décideurs, aux niveaux national et international, participent pleinement au suivi de l'application du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres décisions connexes, ainsi qu'à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) les acteurs concernés par le financement du développement

disposent de ressources et de capacités durables pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus sur le plan international.

Produits

49. Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions officielles, consultations et tables rondes de la Deuxième Commission sur la suite donnée au Consensus de Monterrey, à la Déclaration de Doha sur le financement du développement et au Programme d'action d'Addis-Abeba (30);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports multipartites annuels sur la suite donnée aux conférences internationales sur le financement du développement (2); décisions du forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (2); rapports sur le système financier international et le développement (2);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions : dialogue annuel de haut niveau sur les politiques avec les institutions financières et commerciales internationales organisé dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond annuelle du Conseil (2); forum annuel du Conseil sur le suivi du financement du développement (20); consultations entre les représentants du Conseil et les directeurs des conseils exécutifs et instances dirigeantes de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC et de la CNUCED sur les préparatifs du forum annuel du Conseil concernant le suivi du financement du développement (6); réunions officielles, consultations et tables rondes du Conseil sur la suite donnée au Consensus de Monterrey, à la Déclaration de Doha sur le financement du développement et au Programme d'action d'Addis-Abeba, en 2016 et 2017 (16); consultations du Conseil sur les décisions du forum annuel consacré au suivi du financement du développement (10);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : contribution au rapport analytique général qui sera examiné en 2016 par le Forum pour la coopération en matière de développement (1); rapports multipartites destinés au forum annuel du Conseil économique et social consacré au suivi du financement du développement (2); rapport du groupe de réflexion interinstitutions sur les progrès accomplis dans l'application des décisions relatives au financement du développement et dans la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2); rapports du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux menés de sa douzième à sa quinzième sessions (4);

iii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : douzième à quinzième sessions du Comité (32); réunions intersessions des sous-comités et groupes de travail du Comité (20);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de synthèse établis par le secrétariat sur les questions à inscrire à l'ordre du jour des douzième à quinzième sessions du Comité (40);

iv) Groupes spéciaux d'experts : 12 groupes spéciaux d'experts chargés des thèmes suivants : cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et du Programme d'action d'Addis-Abeba (4); De Monterrey à Addis-Abeba : bilan de la mise en œuvre et programme de travail pour l'avenir (2); coopération internationale dans le domaine fiscal (4); consultations de la société civile sur le thème annuel du forum du Conseil économique et social concernant le suivi du financement du développement (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : documents issus des consultations multipartites sur le financement du développement (2); Building on Monterrey : selected policy issues on financing for development (L'après-Monterrey : quelques questions de politique générale sur le financement du développement) (2); rapports du groupe de réflexion interinstitutions sur les programmes de l'application des décisions relatives au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2);

ii) Publications isolées : document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (1); décisions issues de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (1); *Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement* (1); Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement – mise à jour (1); *Manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement* – mise à jour (1);

iii) Communiqués et conférences de presse : communiqués de presse et conférences de presse sur : le forum annuel du Conseil économique et social consacré au suivi du financement du développement (2); les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (4); les consultations multipartites sur le financement du développement (1); le lancement de l'établissement des rapports du groupe de réflexion interinstitutions sur les progrès de l'application des décisions relatives au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2);

iv) Manifestations spéciales : tables rondes et réunions d'information sur le suivi des questions relatives au financement du développement à l'intention des délégations participant aux travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (6);

v) Activités ou documentation techniques : élaboration de notes de synthèse sur les questions relatives au financement du développement en vue des

réunions de haut niveau des hauts fonctionnaires des Nations Unies avec les représentants des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux intéressés (16); tenue et mise à jour de la page d'accueil du site Internet consacré au financement du développement (8); pochette de documentation à l'intention des participants au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement prévu en 2017 (1); pochettes de documentation destinées au forum annuel du Conseil économique et social consacré en 2016 et 2017 au suivi du financement du développement (2);

vi) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et d'acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement (6);

vii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : consultations interorganisations et coordination avec les secrétariats des principaux acteurs institutionnels du financement du développement (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et PNUD) ainsi qu'avec les commissions régionales et les banques de développement régionales (20);

viii) Apports à des produits communs : *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (chapitre sur la finance internationale) (2); *La situation économique et sociale dans le monde* (contribution sur les flux financiers internationaux) (2);

c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales concernant le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques (1);

ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires et ateliers régionaux organisés en coopération avec les commissions régionales de l'ONU (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et les banques de développement régionales, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels, sur des questions de politique générale concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et leur suivi dans les différentes régions (1); stages de formation et ateliers à l'intention de fonctionnaires et spécialistes des pays en développement et des pays en transition, visant à renforcer les capacités nationales concernant certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques (1);

iii) Projets opérationnels : estimations des besoins et études d'impact à l'intention des pays en développement et des pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales concernant le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques (1).

Chapitre 12 Commerce et développement

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Ressources supplémentaires à prévoir : 213 000 dollars

Tableau 6

Ressources supplémentaires à prévoir, par composante

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Programme de travail	–
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	110 400
Sous-programme 4. Technologie et logistique	102 600
Total	213 000

Tableau 7

Ressources supplémentaires à prévoir, par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Consultants	174 000
Voyages	39 000
Total	213 000

Mécanisme de facilitation des technologies

50. Au paragraphe 123 du Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont décidé de créer le Mécanisme de facilitation des technologies, fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs, et composé d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, d'un forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne.

51. Conformément au paragraphe 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba, le Conseil économique et social tiendrait un forum annuel sur le suivi du financement du développement qui durerait au maximum cinq jours, dont l'un serait consacré à la réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED. Les ressources supplémentaires à prévoir à ce titre au chapitre 12 (Commerce et développement) sont détaillées ci-dessous.

Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

Tableau 8

Ressources supplémentaires à prévoir

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Consultants	87 000
Voyages	23 400
Total	110 400

Consultants

52. Un montant de 87 000 dollars servirait à financer les services spécialisés nécessaires pour établir les documents d'information devant servir de base aux travaux du forum du Conseil économique et social consacré au suivi du financement du développement. Les questions à traiter comprendraient la mobilisation des ressources publiques nationales et leur utilisation efficace, l'examen de l'application des décisions de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la viabilité et la restructuration de la dette, le règlement des problèmes systémiques et l'égalité des sexes sur le marché du travail et dans la sphère économique en général.

Voyages

53. Un montant de 23 400 dollars servirait à couvrir les frais de voyage de fonctionnaires devant participer au forum du Conseil économique et Social consacré au suivi du financement du développement, conformément aux paragraphes 88 et 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il permettrait de financer la participation de trois fonctionnaires de la CNUCED, à savoir : un haut fonctionnaire, un expert du domaine à l'examen, et le coordonnateur des questions de suivi du financement du développement. La présence des fonctionnaires considérés est jugée nécessaire compte tenu du caractère spécialisé de ces réunions de haut niveau. En particulier, les intéressés contribueraient activement aux débats et tables rondes, présenteraient des communications et permettraient de faire en sorte que l'information relative aux activités de suivi menées par la CNUCED soit dûment communiquée. Compte tenu de la nature du forum et des activités prévues, les spécialistes et les hauts fonctionnaires de Genève ne sauraient être remplacés par des fonctionnaires de la CNUCED en poste à New York.

Sous-programme 4 Technologie et logistique

Tableau 9

Ressources supplémentaires à prévoir

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Consultants	87 000
Voyages du personnel	15 600
Total	102 600

Consultants

54. Un montant de 87 000 dollars serait nécessaire pour établir la documentation de base qui servira de contribution de fond aux réunions du forum. Il s'agira notamment de couvrir les préoccupations et questions thématiques qui seront examinées au forum, telles que l'incidence de technologies nouvelles et naissantes (technologie de l'information et des communications, biotechnologie, nanotechnologie et technologie géospatiale) et de leur application aux fins d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Voyages du personnel

55. Un montant de 15 600 dollars permettrait de financer les voyages du personnel appelé à participer au forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable visé au paragraphe 123 du Programme d'action d'Addis-Abeba. Pourraient ainsi participer aux réunions :

a) Un fonctionnaire chargé des services fonctionnels de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui participera aux débats du forum et assurera la liaison avec la Commission. Le Mécanisme de facilitation des technologies fait partie des moyens de réalisation des objectifs de développement durable. Les examens thématiques de l'état de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment des questions transversales, seront appuyés par les commissions techniques du Conseil économique et social. En tant que commission technique du Conseil, la Commission suivra donc en principe la mise en œuvre à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du Mécanisme. La CNUCED, secrétariat de la Commission, devra donc impérativement suivre de près les débats tenus au forum et veiller à la cohérence entre celui-ci et la Commission;

b) Un fonctionnaire chargé de la science, de la technologie et de l'innovation à la CNUCED, qui fournira des contributions de fond fondées sur les travaux de celle-ci. Il s'agira notamment des conclusions de l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et des grands rapports tels que la série des *Rapports sur l'économie de l'information* et la série *Rapports sur la technologie et l'innovation*, et d'autres produits de la recherche sur les politiques.

Chapitre 29D**Bureau des services centraux d'appui****Ressources supplémentaires à prévoir : 428 600 dollars**

Tableau 10

Ressources supplémentaires à prévoir, par composante

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Programme de travail	428 600
Total	428 600

Tableau 11

Ressources supplémentaires à prévoir, par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Frais généraux de fonctionnement	368 800
Mobilier	59 800
Total	428 600

Frais généraux de fonctionnement

56. Un montant de 368 800 dollars couvrirait le coût des services centraux d'appui, dont la location de locaux pour six agents temporaires [1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, et 1 G(AC)] à New York (190 800 dollars) et l'aménagement des locaux (non renouvelable de 178 000 dollars).

Mobilier

57. Un montant non renouvelable de 59 800 dollars couvrirait le coût du mobilier destiné aux nouveaux agents temporaires en 2016-2017.

Chapitre 36**Contributions du personnel****Ressources supplémentaires à prévoir : 228 000 dollars**

Tableau 12

Ressources supplémentaires à prévoir, par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres catégories	228 000
Total	228 000

58. Un montant de 228 000 dollars, compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), couvrirait les contributions du personnel résultant des modifications des autres dépenses de personnel.

III. Programme de développement durable à l'horizon 2030

59. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 recueille la pleine adhésion des États Membres, comme l'a démontré l'engagement politique ferme des dirigeants mondiaux au Sommet consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, en septembre 2015. L'ambition et l'ampleur du Programme ressortent de ses 17 objectifs et des 169 cibles correspondantes, ensemble étroitement intégré et porteur de changement qui sera la feuille de route de l'action des États Membres et des organismes du système des Nations Unies au cours des 15 prochaines années.

60. Des décisions fondées sur des données factuelles seront essentielles au suivi des engagements pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'Action d'Addis-Abeba, qui en est une partie intégrante.

A. Principaux éléments du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Données et indicateurs

61. Les données et les indicateurs sont essentiels à un processus fiable et solide de suivi, d'examen et de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Aux paragraphes 57 et 74 h) du Programme, les États Membres ont demandé un soutien accru pour leurs activités de collecte des données et de renforcement des capacités. Au paragraphe 75, il a été dit qu'un cadre mondial d'indicateurs serait élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. L'amélioration de la capacité des pays de recueillir des données et de les diffuser ainsi que l'élaboration d'indicateurs par l'Organisation des Nations Unies nécessiteront des ressources techniques et financières supplémentaires.

Suivi et examen

62. Aux paragraphes 47 et 82 du Programme, les États Membres ont décidé de confier un rôle central au Forum politique de haut niveau, qui supervisera un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale des progrès accomplis en ce qui concerne leurs objectifs et leurs cibles au cours des 15 années à venir. Au paragraphe 84 du Programme, il a été confirmé que le Forum politique de haut niveau procéderait à des bilans réguliers de la mise en œuvre du Programme, qui incluront les pays développés et les pays en développement ainsi que les organismes concernés des Nations Unies et d'autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé. Au paragraphe 79 du Programme, les États Membres ont été encouragés à procéder à des examens réguliers et sans exclusive des progrès accomplis aux niveaux national et infranational. Conformément au paragraphe 83,

le suivi et l'examen effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau seront fondés sur un rapport annuel sur les objectifs de développement durable que le Secrétaire général établira en coopération avec le système des Nations Unies.

63. Il convient de noter que l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/290, a décidé que le Forum politique de haut niveau effectuerait cet examen à compter de 2016, après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au paragraphe 85 du Programme, il a été confirmé en outre que le Forum politique de haut niveau procéderait à des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales. Les examens thématiques seront appuyés par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres organismes et instances intergouvernementaux.

Rapport mondial sur le développement durable

64. Au paragraphe 83 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont décidé que le Forum politique de haut niveau s'inspirerait aussi du *Rapport mondial sur le développement durable*, qui mettra en évidence les liens entre science et politique générale et fournira aux décideurs un solide instrument fondé sur des données d'observation qui leur servira à promouvoir l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

Technologie, innovation et renforcement des capacités

65. Le paragraphe 70 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui porte création du Mécanisme de facilitation des technologies, est pratiquement identique au paragraphe 123 du Programme d'Action d'Addis-Abeba. Le mécanisme se composera : a) d'un forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui définira et examinera les besoins et les lacunes technologiques, notamment en matière de coopération scientifique, d'innovation et de renforcement des capacités, et facilitera l'élaboration, le transfert et la diffusion de technologies appropriées pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ce forum se réunira chaque année pendant deux jours. Le résumé de ses débats constituera une contribution pour le Forum politique de haut niveau; b) d'une plateforme en ligne qui servira à établir une carte globale d'informations sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants en matière de science, de technologie et de renforcement des capacités, dans le système des Nations Unies comme en dehors, et sera un portail d'accès à ces informations. Elle facilitera l'accès aux informations, aux connaissances et aux données d'expérience, ainsi qu'aux meilleures pratiques et aux enseignements tirés de l'expérience, en ce qui concerne les initiatives et les politiques de facilitation de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle facilitera également la diffusion de publications scientifiques pertinentes qui sont produites en accès libre dans le monde entier; c) du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui sera chargé de promouvoir au sein du système des Nations Unies la coordination, la cohérence et la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation, et d'améliorer les synergies et l'efficacité, en particulier les initiatives de renforcement des capacités. Le groupe de travail collaborera avec 10 représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques pour préparer les réunions du forum

multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

B. Incidences budgétaires des activités supplémentaires découlant de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale

66. On trouvera ci-après une présentation détaillée des ressources nécessaires à l'exécution des activités nouvelles et supplémentaires découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Incidences financières relatives aux réunions et à la documentation

67. Le forum multipartite de deux jours sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui se tiendra à compter de 2016 conformément au paragraphe 70 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comprendra quatre séances avec interprétation dans les six langues officielles, qui s'ajouteront à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (à hauteur de 89 600 dollars). En outre, trois documents (2 d'avant session, de 5 000 et 8 500 mots, respectivement, et 1 d'après session, de 10 700 mots) dans les six langues officielles, nécessaires chaque année à partir de 2016, s'ajouteraient également à la charge de travail documentaire du Département (à hauteur de 284 600 dollars).

68. Le Forum politique de haut niveau qui se tiendra tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 87 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, serait couvert par les ressources auxquelles elle a droit.

69. La documentation nécessaire visée aux paragraphes 85, 88 et 89 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprendrait à partir de 2016 quatre documents annuels d'avant session de 8 500 mots chacun, publiés dans les six langues officielles, qui s'ajouteraient à la charge de travail documentaire du Département (à hauteur de 407 200 dollars).

70. La documentation nécessaire visée au paragraphe 90 comprendrait en 2016 un document d'avant session de 11 000 mots, publié dans les six langues officielles, qui s'ajouterait à la charge de travail documentaire du Département (à hauteur de 64 200 dollars).

Projet de budget-programme pour 2016-2017

Ressources supplémentaires à prévoir : 845 600 dollars

Autres dépenses de personnel

71. Un montant renouvelable de 845 600 dollars permettrait de financer du personnel temporaire pour les réunions afin de compléter les capacités du Département en vue des services de conférence nécessaires.

Tableau 13
**Récapitulatif des ressources nécessaires au titre des services
 de conférence et de documentation**

(En dollars des États-Unis)

	<i>2016-2017</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Interprétation	89 600
Documentation d'avant session	632 000
Documentation d'après session	124 000
Total, chapitre 2	845 600

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

72. Le Département des affaires économiques et sociales a joué un rôle central au sein du système des Nations Unies en fournissant un appui analytique et autre aux négociations sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qui a donné lieu à l'élaboration des objectifs de développement durable, à la création du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable lui-même, au Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, aux débats de l'Assemblée sur les options pour un mécanisme de facilitation des technologies et, enfin, aux négociations intergouvernementales du Programme d'Action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

73. Le Département sera également l'organisme chef de file de l'appui au Forum politique de haut niveau et à son mécanisme intergouvernemental de suivi, d'examen et de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Sa charge de travail sera considérablement accrue par l'appui au forum, d'autant que le Programme insiste avec force sur le suivi et l'examen (voir résolution 70/1, par. 47 et 72 à 91). Alors qu'il n'y avait pas de cadre précis de suivi et d'examen pour les objectifs du Millénaire pour le développement, les États Membres sont cette fois résolus à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme au cours des quinze prochaines années, qu'ils considèrent comme une contribution essentielle à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Projet de budget-programme pour 2016-2017**Ressources supplémentaires à prévoir : 7 848 800 dollars**

Tableau 14

Ressources supplémentaires à prévoir, par composante

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
1. Organes directeurs	157 000
2. Programme de travail	
Sous-programme 1.	586 900
Sous-programme 3.	4 104 800
Sous-programme 4.	2 762 400
Appui aux programmes	237 700
Total	7 848 800

Tableau 15

Ressources supplémentaires à prévoir, par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	3 626 800
Consultants	905 000
Experts	1 820 000
Voyages des représentants	157 000
Voyages du personnel	590 000
Services contractuels	715 600
Frais généraux de fonctionnement	23 900
Fournitures et accessoires	10 500
Total	7 848 800

Organes directeurs

74. En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Assemblée générale a créé le Mécanisme de facilitation des technologies, qui sera fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs, et composé du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et de la plateforme en ligne.

75. Le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable sera chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération au sein du système des Nations Unies pour les initiatives en la matière, de renforcer les synergies et l'efficacité, et, en particulier, les initiatives de renforcement des capacités. En tirant parti des ressources existantes, il collaborera avec 10 représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques pour préparer les réunions du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et contribuera à l'élaboration et au lancement de la plateforme en ligne; il formulera des propositions concernant les modalités du forum et de la plateforme en ligne. Les 10 représentants seront nommés par le Secrétaire général pour des mandats de deux ans.

Tableau 16

Ressources supplémentaires à prévoir : organes directeurs

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Voyages des membres du Comité	157 000
Total	157 000

Voyages des représentants

76. Un montant de 157 000 dollars couvrira la participation des 10 représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques à trois réunions annuelles d'une journée à New York, de sorte qu'ils préparent les réunions du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et contribuent à l'élaboration et au lancement de la plateforme en ligne, notamment en formulant des propositions concernant les modalités du forum et de la plateforme en ligne.

Programme de travail**Sous-programme 1****Appui au Conseil économique et social et coordination**

77. Au paragraphe 84 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est dit que des bilans réguliers effectués sur une base volontaire, même si l'établissement de rapports est encouragé, incluront les pays développés et les pays en développement ainsi que les organismes concernés des Nations Unies et d'autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé.

78. Puisque le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à renforcer les partenariats mondiaux avec la société civile et d'autres parties prenantes, le Département des affaires économiques et sociales sera notamment chargé : a) d'appuyer l'examen et le traitement des demandes d'admission au statut consultatif, dont le nombre croît rapidement – de 472 en 2014 à 632 en 2016; b) d'appuyer les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, dont le nombre croît de manière constante – de 41 en 1945 à 1 500 en 2000 puis près de 4 200 en 2015; c) de contrôler les

organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif au moyen de rapports quadriennaux sur leurs activités et leur statut, dont le nombre devrait passer de 454 rapports en moyenne en 2014-2015 à 734 en 2016-2017, soit une augmentation de 62 % au cours de l'exercice biennal; d) de renforcer le retour d'information de sorte que les travaux des organisations non gouvernementales contribuent à ceux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires; e) de renforcer le contrôle du Comité chargé des organisations non gouvernementales de manière à faciliter ces travaux; et f) de faire face au nombre croissant de demandes d'inscription et d'accréditation pour les réunions de haut niveau du Conseil économique et social et l'Assemblée générale concernant la mise en œuvre et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

79. La participation accrue des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale a également entraîné une augmentation constante des demandes d'accréditation et d'enregistrement, ainsi que la création et la gestion de comités de sélection des intervenants aux réunions de haut niveau des Nations Unies. Cette demande devrait continuer de croître, compte tenu du rôle primordial que la société civile est appelée à jouer dans la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

80. À cet égard, on notera que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 67/290, dans le contexte du Forum politique de haut niveau, d'accorder à d'autres organisations des privilèges équivalents à ceux accordés aux organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. De même, dans sa résolution 68/1, elle a ensuite prié le Conseil de promouvoir la participation active des grands groupes, des organisations non gouvernementales, d'autres parties prenantes intéressées et des organisations régionales à ses activités et à celles de ses commissions techniques et régionales.

81. Il faut également diffuser et recueillir des informations sur les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et à leur intention, afin que les bonnes pratiques soient connues et les informations diffusées auprès des organismes du système des Nations Unies. Ceci peut se faire par la mise en place d'une plateforme interactive de gestion des connaissances.

82. Les ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017 sont présentées en détail ci-après.

Projet de budget-programme pour 2016-2017

Tableau 17

Ressources supplémentaires à prévoir : sous-programme 1

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	457 100
Consultants	120 000
Services contractuels	4 500
Frais généraux de fonctionnement	3 800
Fournitures	1 500
Total	586 900

Autres dépenses de personnel

83. Un montant de 457 100 dollars permettrait de financer deux emplois de temporaire à la classe P-4, l'un pour 24 mois et l'autre pour 6 mois, comme suit :

a) Deux nouveaux emplois de temporaire (administrateur de programme) à la classe P-4 seront nécessaires, l'un pour 24 mois et l'autre pour 6 mois, afin d'examiner et d'approuver 50 % des nouvelles demandes d'admission au statut consultatif présentées pour examen au Comité chargé des organisations non gouvernementales et 50 % des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial, également examinés par le Comité; d'élaborer et de maintenir une plateforme de gestion des connaissances destinée à diffuser et recueillir des informations sur les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et à leur intention, afin que les bonnes pratiques soient connues et les informations diffusées dans le système des Nations Unies et qu'elles puissent s'impliquer activement aux côtés du système des Nations Unies. Les emplois de temporaire favoriseront également les partenariats entre la société civile et le Conseil, et aideront à tenir à jour les sites Web, les outils en ligne, les bases de données et les réseaux de praticiens.

Dépenses autres que celles prévues au titre des postes à l'appui des principaux résultats attendus**Consultants**

84. Des ressources supplémentaires d'un montant total de 120 000 dollars sont à prévoir pour financer les services de consultants pendant 12 mois, afin d'entreprendre quatre études de fond sur :

- a) Les nouvelles tendances et l'évolution de la coopération internationale au développement (30 000 dollars);
- b) La manière dont l'Organisation peut créer un cadre d'examen et de suivi crédible (30 000 dollars);
- c) Les aspects spécifiques de la position à long terme du système des Nations Unies (30 000 dollars);
- d) Des propositions pour la mise en œuvre de mesures de réforme découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (30 000 dollars).

Services contractuels

85. Un montant de 4 500 dollars permettrait de financer le coût d'un accord de prestation de services avec le Département des affaires économiques et sociales.

Frais généraux de fonctionnement

86. Un montant de 3 800 dollars permettrait de financer le coût standard de l'acquisition de matériel bureautique et téléphonique.

Fournitures et accessoires

87. Un montant de 1 500 dollars couvrirait le coût des fournitures de bureau correspondant aux nouveaux emplois de temporaire.

Sous-programme 3 Développement durable

88. La Division du développement durable est le secrétariat du Forum politique de haut niveau et, en tant que telle, sera responsable d'une grande partie des activités de mise en œuvre, de suivi, d'examen et d'analyse du Programme de développement durable à l'horizon 2030 effectuées au Siège. C'est également elle qui établit le *Rapport mondial sur le développement durable*, qui sera l'une des principales contributions de fond au Forum politique de haut niveau. Elle appuiera le Mécanisme de facilitation des technologies, notamment son forum multipartite annuel et sa plateforme d'information en ligne.

89. Les ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017 sont présentées en détail ci-après.

Projet de budget-programme pour 2016-2017

Tableau 18

Ressources supplémentaires à prévoir : sous-programme 3

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	1 460 000
Consultants	620 000
Experts	1 320 000
Voyages du personnel	440 000
Services contractuels	252 000
Frais généraux de fonctionnement	8 800
Fournitures	4 000
Total	4 104 800

Autres dépenses de personnel

90. Un montant renouvelable de 1 460 000 dollars permettrait de financer quatre postes de temporaire (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) pendant 24 mois, comme il est indiqué dans les paragraphes qui suivent.

Suivi et examens

91. Les examens de la mise en œuvre du Programme 2030 seront engagés à titre volontaire. Ils devront être solides et efficaces (résolution 70/1, par. 72) et répondre aux attentes ambitieuses énoncées au paragraphe 74 du Programme, notamment la nécessité de revêtir pour tous un caractère ouvert et d'être rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité. Ils recenseront les réalisations, les problèmes, les lacunes et les facteurs clés de succès et permettront de mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires [ibid., par. 74 b) et c)].

92. Ces caractéristiques ne s'appliquent pas seulement aux bilans nationaux qui seront dressés par les pays, lesquels sont au centre du dispositif d'examen, mais

aussi aux examens qui seront menés aux plans régional et mondial. Le Forum politique de haut niveau jouera un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial et procédera :

a) À des bilans des progrès accomplis au niveau national (résolution 70/1, par. 84) dès 2016. Tous les pays sont invités à dresser des bilans de ce type à titre volontaire dans le cadre du Forum (ibid., par. 84), sur la base des examens qu'ils sont encouragés à effectuer au niveau national (ibid., par. 77 et 79). Les bilans nationaux effectués dans le cadre du Forum seront beaucoup plus rigoureux que les exposés faits par les pays à titre volontaire dans le cadre des examens ministériels annuels des objectifs du Millénaire pour le développement menés sous les auspices du Conseil économique et social. Cela tient au fait qu'un plus grand nombre de pays procéderont à des bilans dans le cadre du Forum politique, que la portée des bilans sera plus vaste (on compte 17 objectifs de développement durable contre 8 objectifs du Millénaire pour le développement) et que les examens mondiaux feront fond sur de solides examens menés au niveau des pays;

b) Des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, qui seront étayés par les examens effectués par de nombreux organes intergouvernementaux, notamment les commissions techniques du Conseil économique et social (ibid., par. 85);

c) Une analyse des résultats des examens et dialogues qui seront menés au niveau régional (ibid., par. 73, 80 et 81);

d) Un examen des rapports présentés par les grands groupes et d'autres parties prenantes sur leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030 (ibid., par. 85 et 89).

93. Le Forum politique de haut niveau devrait procéder à ses premiers examens en 2016 et mettre l'accent sur les mesures visant à mettre en œuvre le Programme 2030. Ces examens s'ajoutent aux autres fonctions du Forum ayant trait à l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment au niveau régional; à l'analyse des difficultés auxquelles se heurtent les pays qui se trouvent dans une situation particulière, tels que les petits États insulaires en développement; au renforcement de la coopération, de la cohérence et de la coordination, en particulier dans le système des Nations Unies; à la prise en considération des nouveaux problèmes et des nouvelles données scientifiques¹.

94. La Division aura donc besoin de ressources supplémentaires pour faciliter les examens du Forum politique et établir des échanges constants de façon à faciliter la mise en œuvre des recommandations du Forum et les examens futurs. Les emplois de temporaire suivants seront nécessaires :

a) Un emploi de spécialiste du développement durable (P-5), qui relèverait du Service chargé de l'eau, de l'énergie et du renforcement des capacités et faciliterait le déroulement des bilans nationaux. Le titulaire aiderait les pays en développement qui se portent volontaires à préparer et à mener les examens qui serviront de base aux rapports présentés au Forum politique et aux débats de celui-ci. Ses fonctions seraient les suivantes : i) aider les pays, avant le lancement des examens, à cerner les grands paramètres à retenir dans le cadre des examens et veiller à ce qu'ils soient comparables; ii) aider les pays qui en font la demande à

¹ Voir résolution 66/288, annexe, résolution 67/290 et résolution 70/1, par. 7, 11 et 13.

procéder aux bilans au niveau national et mener des consultations avec les ministères et diverses autorités ainsi qu'avec la société civile, en étroite coopération avec les équipes de pays des Nations Unies dans les pays en développement; iii) faciliter la poursuite de l'établissement des directives relatives aux bilans nationaux, directives que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session (résolution 70/1, par. 90); iv) mettre au point des supports et des outils de formation propres à faciliter la préparation des examens. Cet emploi de temporaire permettrait au Service de renforcer ses capacités et d'aider les pays à procéder aux bilans, mais aussi à s'adapter et à mettre en œuvre le Programme 2030;

b) Un emploi de spécialiste du développement durable (P-4), qui relèverait du Service d'appui intergouvernemental et interinstitutionnel et qui faciliterait les examens du Forum politique au Siège. Les attributions de ce spécialiste seraient les suivantes : i) aider les États Membres à se préparer à faire rapport au Forum sur leurs bilans nationaux, en se fondant sur les examens au niveau des pays, et à répondre aux questions que le Forum pourrait avoir; ii) procéder à des échanges avec les entités des Nations Unies et coordonner les activités avec celles-ci dans le cadre des examens thématiques; iii) établir à l'intention du Forum des synthèses analytiques des bilans nationaux et des examens thématiques; iv) aider à formuler des orientations stratégiques intégrées à partir de ces examens en vue de leur prise en considération par le Forum; v) inciter les acteurs non étatiques à s'associer aux examens du Forum et à rendre compte à ce dernier à titre volontaire de leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030, et faciliter le déroulement de ces examens et l'établissement des rapports qui en sont issus. D'autres fonctionnaires du Service apporteraient également leur concours aux examens menés par le Forum; ils faciliteraient en outre l'organisation des travaux de ce dernier et l'aideraient à s'acquitter de ses autres mandats; ils participeraient à l'établissement des rapports du Secrétaire général et mobiliseraient le système des Nations Unies dans le cadre des efforts menés.

Rapport mondial sur le développement durable

95. Le *Rapport mondial sur le développement durable* est beaucoup plus ambitieux que les rapports qui servaient à rendre compte des progrès accomplis au regard des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela tient au fait que le champ d'application du Programme 2030 et des objectifs de développement durable est plus large que celui des objectifs du Millénaire; le *Rapport mondial sur le développement durable* s'éloignera aussi des rapports d'étape sur les objectifs du Millénaire, rapports relativement généraux et orientés vers l'action que le Secrétaire général présentait à l'Assemblée générale ou au Conseil économique et social. Pour répondre aux attentes des États Membres, le *Rapport mondial* devra reposer sur des analyses et des évaluations scientifiques solides et approfondies des mesures prises en vue de parvenir au développement durable, et faire une place aux problèmes nouveaux ou en voie d'apparition et aux prévisions et modélisations à long terme. Il devrait également présenter des solutions sur lesquelles le Forum politique de haut niveau pourrait se fonder pour fournir une impulsion politique, des orientations et des recommandations en matière de suivi. Dans le cadre des préparatifs du rapport, il faudra procéder à des échanges avec de nombreux experts et scientifiques appartenant ou non au système des Nations Unies ou représentant des États Membres ou d'autres parties prenantes. Les préparatifs des rapports mondiaux

établis à titre expérimental en 2014 et en 2015 ont révélé l'ampleur du travail de fond et des activités d'organisation à mener. Le Département des affaires économiques et sociales devra également jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne l'établissement du plan du rapport, la coordination des préparatifs et les échanges avec les scientifiques et d'autres parties prenantes, la rédaction de certains chapitres, et la mise en forme du rapport et de son résumé avant présentation aux représentants du Forum politique de haut niveau.

96. Des ressources ont été affectées à titre ponctuel au sous-programme aux fins de l'établissement des prototypes du *Rapport mondial sur le développement durable*, dans le cadre du rapport sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/67/591), mais elles ne seront pas disponibles pour le nouvel exercice.

97. Il est demandé un emploi P-3 de temporaire au Service de l'analyse des politiques pour un spécialiste du développement durable. Celui-ci : a) ferait des analyses et des recherches sur les thèmes ou les questions nouvelles abordés dans le *Rapport mondial sur le développement durable*; b) s'associerait à l'établissement de modélisations et de scénarios, en étroite coordination avec les autres divisions du Département des affaires économiques et sociales; c) apporterait son concours à la rédaction de certaines parties du rapport; d) établirait, à l'intention des décideurs, des notes d'orientation et des synthèses portant sur les principales constatations du rapport. Les autres fonctionnaires du Service participeraient aussi à l'établissement du rapport.

98. Les besoins seront peut-être revus à l'issue des consultations qui seront menées par le Président du Conseil économique et social sur la portée, les modalités d'établissement et la périodicité du *Rapport mondial sur le développement durable* ainsi que sur les liens entre celui-ci et le rapport d'étape sur les objectifs de développement durable qui servira de base à la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau à sa session de 2016.

Mécanisme de facilitation des technologies

99. Au paragraphe 70 du Programme 2030, les États Membres ont décidé de créer le Mécanisme de facilitation des technologies à l'appui du cinquième objectif de développement durable. Il est demandé un emploi P-4 de temporaire au Service de l'analyse des politiques pour un spécialiste du développement durable. Celui-ci appuierait les activités du Mécanisme, lesquelles sont articulées autour de trois axes. Il s'agirait par des activités de fond, des activités techniques et des activités d'organisation : a) de faciliter les travaux du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment pour ce qui est de l'établissement du programme et des documents éventuels et des échanges avec les participants; b) de faciliter la mise au point et la gestion de la plateforme en ligne; c) de fournir un appui de fond et un appui technique au groupe de travail interinstitutions des Nations Unies, dont les travaux sont organisés par le Département des affaires économiques et sociales et par le PNUE. Le Mécanisme constitue une solution novatrice dans un nouveau domaine d'activité qui exige une connaissance approfondie des différents sujets traités et une aptitude à coordonner les activités des entités des Nations Unies. Le titulaire aura pour tâche exclusive d'appuyer le

Mécanisme et d'apporter son concours aux membres du Service chargés de faciliter les travaux du Mécanisme.

Objets de dépense autres que les postes

Consultants

100. Le montant de 620 000 dollars servirait à financer des services d'expert qui ne sont pas disponibles en interne et qu'il ne serait pas judicieux d'acquérir à titre permanent compte tenu du rapport coût-efficacité. Les activités des consultants porteraient sur les éléments suivants :

a) Bilans nationaux, adaptation des directives au niveau national, formation, mise au point d'outils, analyse des politiques, établissement d'études de cas et des pratiques de référence (12 mois de travail) (120 000 dollars);

b) Établissement de contributions au *Rapport mondial sur le développement durable* (20 mois de travail) (200 000 dollars);

c) Établissement d'études analytiques portant sur la technologie et l'innovation (6 mois de travail) (60 000 dollars);

d) Analyse des lacunes en ce qui concerne les données dont disposent les petits États insulaires en développement et formation portant sur la gestion des données dans ceux de ces États dans lesquels les besoins sont les plus aigus (12 mois de travail) (120 000 dollars);

e) Études analytiques sur les énergies durables (12 mois de travail) (120 000 dollars).

Experts

101. L'adoption du Programme 2030 exige l'établissement d'études et de documents de réflexion fondés sur des données scientifiques et sur des faits, notamment l'analyse de tels ou tels objectifs ou cibles de développement durable. Ces études seront examinées par des groupes d'experts qui feront des recommandations sur les mesures à prendre et les possibilités d'action. Un montant de 1 320 000 dollars servirait à financer la participation d'experts aux réunions suivantes :

a) Deux réunions d'experts par an : i) la première viserait à informer et à préparer les pays qui se sont portés volontaires pour présenter des bilans au Forum politique de haut niveau ainsi qu'à les aider à orienter les activités entreprises à cet effet au niveau national; ii) la seconde serait axée sur l'analyse que le Forum politique consacrerait à ces bilans. Les participants à cette réunion entendraient des exposés des pays sur l'examen qu'ils auraient mené et recenseraient les principaux enseignements, les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées ainsi que les domaines pour lesquels il serait bon d'obtenir l'avis et l'appui d'autres pays ainsi que des orientations de la part du Forum politique. Ils réuniraient ainsi les éléments à examiner par le Forum de sorte que celui-ci puisse structurer ses débats autour des constatations et conclusions issues des examens et arrêter des orientations stratégiques (240 000 dollars);

b) Quatre réunions de groupe d'experts aux fins de l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable* (480 000 dollars);

c) Une réunion d'experts par an aux fins de l'établissement des examens thématiques du Forum politique de haut niveau, réunions auxquelles participeront les présidents des organes intergouvernementaux chargés des examens et d'autres acteurs (120 000 dollars);

d) Une réunion par an sur le Mécanisme de facilitation des technologies visant à faciliter l'établissement de la plateforme en ligne (120 000 dollars);

e) Une réunion par an aux fins de la mise en commun des données d'expérience réunies par les petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national, l'accent étant mis sur les difficultés et les enseignements relatifs à la collecte et à la gestion des données et des statistiques et aux lacunes en matière de capacités (120 000 dollars);

f) Deux réunions de groupe d'experts par an sur les énergies durables (240 000 dollars).

Voyages

102. Un montant de 440 000 dollars servirait à financer la participation de fonctionnaires aux réunions préparatoires, aux réunions régionales et à certaines réunions consacrées aux bilans nationaux, ce qui permettrait de faire le lien avec l'examen mondial mené par le Forum politique de haut niveau. Des fonctionnaires seront aussi amenés à se déplacer aux fins de l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable*. Il en sera de même lorsque le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra ailleurs qu'à New York :

a) 10 missions par an dans le cadre des bilans nationaux (100 000 dollars);

b) 20 missions par an dans le cadre de l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable*, notamment auprès des commissions régionales (200 000 dollars);

c) 5 missions par an au titre du Mécanisme de facilitation des technologies (50 000 dollars);

d) 4 missions par an auprès d'organes intergouvernementaux chargés des objectifs et des cibles relatifs au thème annuel retenu pour le Forum politique de haut niveau (40 000 dollars);

e) 5 missions par an dans le cadre d'activités relatives aux énergies durables (50 000 dollars).

Services contractuels

103. Un montant de 252 000 dollars servirait à financer l'édition (50 000 dollars), la publication (140 000 dollars) et la reproduction du *Rapport mondial sur le développement durable* (50 000 dollars) ainsi que le coût standard de l'accord de prestation de services conclu avec le Département des affaires économiques et sociales (12 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

104. Un montant de 8 800 dollars couvrirait l'achat de matériel de bureautique et de matériel téléphonique.

Fournitures et accessoires

105. Un montant de 4 000 dollars couvrirait l'achat de fournitures de bureau destinées aux titulaires des nouveaux emplois de temporaire.

**Sous-programme 4
Statistiques**

106. Le Programme 2030 définit clairement le mandat du sous-programme 4 (Statistiques), comme indiqué au paragraphe 83 (établissement par le Secrétaire général d'un rapport annuel à partir du cadre mondial d'indicateurs), et décrit le mécanisme d'établissement du cadre mondial.

107. La procédure d'établissement et de mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs comprend deux composantes : a) la mise au point d'une liste d'indicateurs accompagnés d'une description obéissant à de solides principes méthodologiques; b) la collecte régulière (sur une base annuelle) de données auprès des pays et la compilation de ces données de sorte que les indicateurs soient comparables entre les pays et que les valeurs puissent être agrégées aux niveaux régional et mondial d'une façon réellement utile.

108. Ces deux composantes exigent un investissement initial important sous forme de consultants, de réunions de groupes d'experts et de ressources informatiques. Une fois que l'infrastructure sera en place et que les modalités méthodologiques initiales auront été définies, il faudra disposer de nouvelles ressources pour poursuivre la mise au point des modalités et mettre à jour le cadre d'indicateurs, contrôler de façon continue la qualité des données et examiner les estimations et autres ajustements apportés aux données afin de garantir la comparabilité internationale.

109. Le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 prévoit des ressources pour le nouveau cadre mondial d'indicateurs au titre du sous-programme 4 (Statistiques), mais du fait de la portée et de l'ampleur que devra prendre le cadre pour répondre aux besoins du nouveau programme, les ressources nécessaires seront nettement supérieures aux ressources actuellement prévues pour l'obtention des produits existants et des nouveaux produits.

110. On compte près de 250 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, contre 67 pour les objectifs du Millénaire pour le développement, et leur suivi au niveau mondial entraîne une augmentation considérable de la charge de travail.

111. Par ailleurs, les indicateurs gagneront en complexité du fait du nombre de nouveaux domaines à couvrir, y compris des domaines dans lesquels il n'existe ni normes ni mesures statistiques, par exemple le domaine des droits de l'homme; il faudra donc procéder à de solides recherches, mettre au point des méthodes fiables, constituer de nouvelles collections de données et établir des mécanismes de communication de l'information de façon à disposer de flux de données ininterrompus.

112. En outre, le niveau de ventilation et les groupes de population à étudier sont tels [résolution 70/1, par. 74 g)] que les besoins méthodologiques et les données à recueillir augmentent considérablement.

113. On trouvera ci-après le détail des ressources supplémentaires demandées pour l'exercice 2016-2017.

Projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017

Tableau 19

Ressources supplémentaires à prévoir : sous-programme 4

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2016-2017</i>
Autres dépenses de personnel	1 522 100
Consultants	165 000
Experts	500 000
Voyages	150 000
Services contractuels	412 000
Frais généraux de fonctionnement	9 300
Fournitures et accessoires	4 000
Total	2 762 400

Autres dépenses de personnel

114. Un montant de 1 522 100 dollars servirait à financer quatre emplois de temporaire (2 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) pendant 24 mois, comme suit :

a) Un emploi de statisticien hors classe (P-5) dans le Service des services statistiques. Le titulaire dirigerait l'établissement et la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs sur le plan technique et en assurerait le contrôle. Il orienterait les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et superviserait les travaux méthodologiques et la compilation régulière de tous les indicateurs de développement durable;

b) Un emploi de statisticien (P-4) dans le Service des services statistiques. Le titulaire appuierait les travaux méthodologiques relatifs au cadre mondial d'indicateurs, en particulier dans les nouveaux domaines. Il établirait les directives de compilation et les recommandations relatives aux indicateurs calculés à partir de nouvelles sources de données ou de sources existantes, compte tenu notamment des données massives et de la révolution des données. Il superviserait également les préparatifs et l'organisation des réunions techniques dans le cadre desquelles seront examinées les méthodes et les normes qui seront appliquées aux nouveaux indicateurs, et participerait à ces réunions;

c) Un emploi d'informaticien (P-3) dans le Service des services statistiques. Le titulaire mettrait au point la base de données consacrée aux indicateurs permettant de suivre les objectifs de développement durable, veillerait à sa

pertinence et formulerait des recommandations concernant les techniques contemporaines de diffusion et de visualisation des données;

d) Un emploi de statisticien hors classe (P-5) dans le Bureau du Directeur. Le titulaire disposerait d'une expérience de la gestion de l'information géospatiale et guiderait les activités touchant l'utilisation de l'information géospatiale aux fins de la mesure et du suivi des objectifs de développement durable de façon cohérente dans le temps, ainsi que l'intégration de l'information statistique et géospatiale. L'information géospatiale est expressément mentionnée au paragraphe 76 du Programme 2030. Il s'agit d'un nouveau domaine pour le sous-programme et pour un nouveau mécanisme intergouvernemental qui bénéficie d'un appui depuis 2011 (le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale est un organe subsidiaire du Conseil économique et social). À l'heure actuelle, seuls deux fonctionnaires de classe intermédiaire appuient ces travaux dans la Division de statistique de l'ONU et il conviendra de tirer parti de connaissances spécialisées détenues par les États Membres. Fort d'un savoir-faire très spécialisé, le titulaire formulerait des orientations techniques concernant l'utilisation de l'information géographique et tirerait parti des données d'expérience disponibles au niveau national.

Objets de dépense autres que les postes

Consultants

115. Un montant de 165 000 dollars couvrirait les besoins en services de conseil à court terme dans les domaines spécialisés ci-après, pour lesquels le Secrétariat ne dispose pas des compétences nécessaires :

a) Élaboration de méthodes, de démarches, d'outils et de techniques statistiques dans divers nouveaux domaines tels que la gouvernance, la paix et la sécurité ou les inégalités, pour lesquels il n'existe pas encore de méthodes et d'outils (66 000 dollars);

b) Élaboration de méthodes, de démarches, d'outils et de techniques dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale au service du développement durable (66 000 dollars);

c) Conception et élaboration d'une plateforme de visualisation des objectifs de développement durable et d'un tableau de bord de l'état du monde (33 000 dollars).

Experts

116. Un montant de 500 000 dollars permettrait de financer la participation d'experts à :

a) Quatre réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui compte actuellement 27 membres choisis par les pays, alors que le groupe homologue établi pour les objectifs du Millénaire était composé d'experts issus d'organismes internationaux dont la participation n'était pas financée au titre du sous-programme (300 000 dollars);

b) Deux réunions du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de

développement pour l'après-2015, nouveau groupe créé par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session (100 000 dollars);

c) Deux réunions d'experts sur la contribution de l'information géographique à la réalisation des objectifs de développement durable (100 000 dollars).

Voyages

117. Un montant de 150 000 dollars couvrirait les frais de voyage du personnel amené à participer aux réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, à celles du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015, et aux réunions d'experts consacrées à la gestion de l'information géospatiale au service du développement durable.

Services contractuels

118. Un montant de 412 000 dollars permettrait de financer les services contractuels et le matériel informatique nécessaires à la mise en service et à la maintenance de la base de données créée pour les indicateurs associés aux objectifs de développement durable et de la plateforme mondiale rassemblant les informations géospatiales utiles au développement durable; l'hébergement de la plateforme de visualisation et du tableau de bord de l'état du monde; l'administration de la base de données relative aux indicateurs (300 000 dollars); la publication et traduction dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies des directives méthodologiques qui seront établies au sujet des indicateurs associés aux objectifs de développement durable (100 000 dollars); le coût standard d'un accord de prestation de services pour le Département des affaires économiques et sociales (12 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

119. Un montant de 9 300 dollars permettrait de couvrir le coût standard de l'acquisition de matériel bureautique et de prestations de services de téléphonie.

Fournitures et accessoires

120. Un montant de 4 000 dollars couvrirait le coût des fournitures de bureau pour les nouveaux agents temporaires.

Appui au programme

Service administratif

121. Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à remplir les attributions du Département dans les domaines de la gestion du personnel et des finances, et de l'administration générale. Les ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017 sont présentées en détail ci-après :

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017

Tableau 20

Ressources supplémentaires à prévoir : appui au programme

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autres dépenses de personnel	187 600
Services contractuels	47 100
Frais généraux de fonctionnement	2 000
Fournitures	1 000
Total	237 700

Autres dépenses de personnel

122. Un montant renouvelable de 187 600 dollars permettrait de financer : a) l'emploi pendant 24 mois du personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour faire face à l'augmentation du nombre d'activités qui doivent être menées aux fins du Programme 2030 (172 600 dollars); b) les heures supplémentaires qui seront nécessaires pendant les périodes d'activité intense, notamment les réunions intergouvernementales et les réunions de groupe d'experts, le recrutement de consultants, la gestion financière et l'établissement de rapports (15 000 dollars).

Services contractuels

123. Un montant de 47 100 dollars couvrirait le coût des comptes réseau attachés aux nouveaux agents temporaires pendant l'exercice biennal 2016-2017.

Frais généraux de fonctionnement

124. Le montant supplémentaire de 2 000 dollars couvrirait les droits d'utilisation des appareils de télécommunication (téléphone, télécopieur, modem).

Fournitures et accessoires

125. Un montant de 1 000 dollars couvrirait le coût des fournitures de bureau des nouveaux agents temporaires.

a) Modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

126. Afin de mettre en œuvre les décisions énoncées dans le Programme 2030, il est proposé d'apporter les modifications ci-après au sous-programme 3 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog. 7)] et au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 9)].

Sous-programme 1**Appui au Conseil économique et social et coordination****Produits**

[A/70/6 (Sect. 9)]

Paragraphe 9.60

127. Au point a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire), iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales, alinéa b., remplacer le nombre de nouvelles demandes d'admission d'organisations non gouvernementales au statut consultatif auprès du Conseil économique et social (120) par « 130 ».

Cette modification vise à permettre au Comité chargé des organisations non gouvernementales d'examiner et de traiter davantage de demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil reçues d'organisations non gouvernementales du monde entier (472 en 2014, 534 en 2015, 632 en 2016).

128. Au point a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales, alinéa b., remplacer le nombre de notes du Secrétaire général présentant les rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (70) par « 80 ».

Cette modification vise à permettre au Comité chargé des organisations non gouvernementales d'examiner et de traiter davantage de rapports d'étape présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (491 en 2015, 824 en 2016).

129. Au point b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), i) Manifestations spéciales, remplacer le nombre de consultations avec la société civile et les organisations non gouvernementales sur les thèmes annuels du Conseil économique et social (1) par « 3 ».

Cette modification vise à permettre la tenue d'activités de concertation avec la société civile et les organisations non gouvernementales sur les thèmes annuels du Conseil économique et Social.

130. Au point b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), i) Manifestations spéciales, ajouter le produit suivant :

Facilitation de la participation des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux consultations, mécanismes et manifestations de haut niveau menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

131. Au point a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales, ajouter le produit suivant :

Facilitation des partenariats mondiaux grâce à l'amélioration de l'accès des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social et à l'accroissement de leur contribution, notamment en favorisant la participation de la société civile au nouveau Mécanisme de facilitation des

technologies et en stimulant la participation au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

132. Au point a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales, ajouter le produit suivant :

Fourniture de services d'accréditation et d'inscription, création et gestion de comités de sélection permettant aux organisations non gouvernementales de choisir les intervenants appelés à s'exprimer lors des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

133. Au point a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales, ajouter le produit suivant :

Renforcement des capacités des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, le but étant de leur permettre de collaborer dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba en juillet 2015, instrument de collaboration entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, la communauté scientifique, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes, composé d'une équipe spéciale des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable, du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne.

134. Au point b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), ii) Activités ou documentation techniques, ajouter le produit suivant :

Élaboration d'une plateforme de gestion des connaissances permettant d'échanger et de diffuser des informations sur les organisations non gouvernementales ou qui présentent un intérêt pour elles afin de favoriser les relations et le dialogue entre elles et avec le système des Nations Unies.

135. Au point a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, ii) Conseil économique et social, b. Documentation destinée aux organes délibérants, remplacer le nombre d'exposés écrits présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (60) par « 80 ».

Sous-programme 3 **Développement durable**

136. Au tableau 9.16 intitulé « Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats », remplacer la description de l'objectif de l'Organisation par le texte suivant :

Hâter la réalisation des objectifs et cibles ayant trait au développement durable et la concrétisation des engagements en la matière conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable et les textes issus des grandes conférences

et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, dont Action 21, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les orientations de Samoa.

137. Au tableau 9.16, dans la colonne intitulée « Réalisations escomptées du Secrétariat », remplacer le texte du point a) par le suivant :

a) Examen concret, par les États Membres, des principaux problèmes liés au développement durable et des mesures prioritaires à prendre pour faire progresser l'application des décisions adoptées d'un commun accord en ce qui concerne le développement durable et l'intégration de ses trois dimensions, notamment les décisions issues des grandes conférences organisées par les Nations Unies sur la question, d'Action 21 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et accord des États Membres sur ces problèmes et mesures.

138. Au tableau 9.16, dans la colonne intitulée « Indicateurs de succès », remplacer le texte correspondant à la réalisation escomptée a) par le suivant :

Augmentation du pourcentage d'États Membres qui se déclarent satisfaits du soutien et du service fournis par les mécanismes intergouvernementaux, notamment en ce qui concerne les activités relatives au suivi de la mise en œuvre, à la recherche d'un consensus, aux partenariats et aux engagements volontaires, à l'analyse des politiques et à la participation des grands groupes et des autres parties intéressées.

Stratégie

[A/69/6 (Prog. 7)]

Paragraphe 7.9

139. À la section Stratégie : remplacer le texte des points a) et b) par le suivant :

a) Promouvoir et appuyer l'efficacité, la cohérence et la coordination en ce qui concerne l'exécution aux niveaux national, régional et mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris l'application des dispositions des documents finals des grandes conférences des Nations Unies sur le développement durable en général et sur celui des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en veillant particulièrement à ce que les stratégies nationales concourent à renforcer l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable;

b) Fournir un appui technique et une aide efficace, notamment en élaborant des politiques et en procédant à des analyses, pour le Forum politique de haut niveau et dans le cadre des suites données à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en établissant notamment des rapports périodiques sur le développement durable et en faisant des bilans nationaux;

Produits

[A/70/6 (Sect. 9)]

Paragraphe 9.72

140. Au point a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire), ajouter les produits suivants :

Réunions du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

141. Au point a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire), i) Assemblée générale, b. Documentation destinée aux organes délibérants, ajouter les produits suivants :

Résumé des débats du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (2);

Rapport sur les bilans nationaux (2);

Rapport sur les examens thématiques (2);

Rapport de synthèse rassemblant les rapports des organes directeurs concernés sur le concours prêté par les organisations du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (2);

Rapport soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, posant les jalons d'une mise en œuvre et d'un suivi cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial (1);

Note d'information sur les résultats des examens nationaux et d'éventuels examens effectués par les grands groupes et d'autres parties prenantes (2).

142. Au point b) Autres activités de fond (budget ordinaire), i) Groupes spéciaux d'experts, ajouter les produits suivants :

Réunions de groupe d'experts consacrées à l'élaboration du *Rapport mondial sur le développement durable* (8);

Réunions de groupe d'experts servant à conduire les travaux préparatoires aux activités du Forum politique de haut niveau consacrées aux bilans nationaux, à élaborer des directives communes pour l'établissement de rapports à l'intention du Forum, à étudier les conclusions et les enseignements tirés des bilans et à offrir aux pays et aux autres parties prenantes la possibilité de débattre des grandes questions qu'il convient de porter devant le Forum sous différents aspects : enseignements tirés de l'expérience, problèmes pour lesquels les pays ont besoin de conseils ou besoins concernant la mise en œuvre (4);

Réunions de groupe d'experts consacrées aux examens thématiques (2);

Réunions de groupe d'experts sur le Mécanisme de facilitation des technologies (2);

Réunions de groupe d'experts sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les petits États insulaires en développement à l'échelon national, axées sur les difficultés rencontrées et les

enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne la collecte et la gestion des données et des statistiques, ainsi que sur les capacités qui continuent de faire défaut (2);

Réunions de groupe d'experts consacrées à l'énergie durable (2).

Sous-programme 4 Statistique

143. Au tableau 9.18, dans la colonne intitulée « Réalisations escomptées du Secrétariat », remplacer le texte des points a) et c) par le suivant :

a) Renforcement du système statistique mondial et du système d'information géospatiale grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs associés aux objectifs de développement durable;

b) Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement pour recueillir, produire, stocker, analyser et diffuser régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité, notamment des données ventilées par sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, état de handicap, localisation et autres critères présentant un intérêt au niveau national à l'usage des décideurs et du grand public;

144. Au tableau 9.18, dans la colonne intitulée « Indicateurs de succès », remplacer le texte des points a) ii) et c) ii) par le suivant :

a) ii) Augmentation du nombre d'activités concertées menées en collaboration avec des organisations internationales dans les domaines de la rationalisation et de l'harmonisation des indicateurs associés aux objectifs de développement durable;

c) ii) Augmentation du nombre de pays ayant reçu des directives et un appui au renforcement des capacités destinés à les aider à concevoir et à mettre en place des systèmes statistiques et des systèmes d'information géospatiale nationaux viables;

[A/69/6 (Prog. 7)]

Paragraphe 7.10

145. À la section « Stratégie », remplacer le texte du point a) par le suivant :

a) Élargir le rôle normatif du sous-programme dans la définition et la révision des normes statistiques, la collecte et la publication des données statistiques par les États Membres et la coordination des activités relatives aux statistiques menées au niveau international, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable et d'autres questions de politique générale récentes et nouvelles;

Produits

[A/70/6 (Sect. 9)]

Paragraphe 9.81

146. Au point a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire), vii) Groupes spéciaux d'experts, ajouter le produit suivant :

Réunions de groupe d'experts consacrées aux objectifs de développement durable et à la contribution de l'information géographique à la réalisation de ces objectifs (2)

147. Au point b) Autres activités de fond (budget ordinaire), ii) Publications isolées, ajouter le produit suivant :

Manuels et directives sur les indicateurs associés aux objectifs de développement durable (2).

148. Au point b) Autres activités de fond (budget ordinaire), iii) Activités ou documentation techniques, ajouter les produits suivants :

Rapport d'étape du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de développement durable (2);

Mise en place d'une nouvelle infrastructure pour la base de données sur les objectifs de développement durable et développement logiciel connexe axé notamment sur la ventilation des données (1);

Mise en place de la plateforme de consultation des membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (1);

Maintenance et mise à jour de la plateforme du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (2);

Mise en place d'une plateforme de consultation ouverte sur les indicateurs associés aux objectifs de développement durable à l'intention des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes (1);

Maintenance et mise à jour de la plateforme de consultation ouverte sur les indicateurs associés aux objectifs de développement durable créée à l'intention des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes (2).

Sous-programme 4

Statistique

Textes portant autorisation du programme

A/69/6 (Prog. 7)

Remplacer la liste des textes portant autorisation du sous-programme 4 par celle-ci :

Résolutions de l'Assemblée générale

- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (par. 31 et 50)
- 68/261 Principes fondamentaux de la statistique officielle
- 69/266 Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
- 69/282 Journée mondiale de la statistique

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 1566 (L) Coordination des travaux dans le domaine de la statistique
- 1995/61 Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États
- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des résultats des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies
- 2015/10 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques
- 2011/24 Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
- 2013/21 Principes fondamentaux de la statistique officielle
- 2014/31 Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
- 2014/240 Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-huitième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session
- 2014/241 Amendement au Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
- 2014/251 Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session et lieu, dates et ordre du jour provisoire de sa cinquième session
- 2015/216 Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et lieu, dates et ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session

Chapitre 29D
Bureau des services centraux d'appui

Ressources supplémentaires à prévoir : 780 200 dollars

Tableau 21

Ressources supplémentaires à prévoir, par composante

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Programme de travail	780 200
Total	780 200

Tableau 22

Ressources supplémentaires à prévoir, par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Frais généraux de fonctionnement	668 900
Mobilier	111 300
Total	780 200

Frais généraux de fonctionnement

149. Un montant de 668 900 dollars permettrait de couvrir le coût des services centraux d'appui, y compris le montant nécessaire pour financer la location de bureaux destinés à neuf agents temporaires (3 P-5, 4 P-4 et 2 P-3) à New York et deux emplois de temporaire (333 900 dollars), et un montant exceptionnel au titre du réaménagement des locaux (335 000 dollars).

Mobilier

150. Un montant de 111 300 dollars couvrirait le coût du mobilier destiné aux nouveaux agents temporaires en 2016-2017.

Chapitre 36
Contributions du personnel

Ressources supplémentaires à prévoir : 413 400 dollars

Tableau 23

Ressources supplémentaires à prévoir, par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
Autre	413 400
Total	413 400

151. Un crédit de 413 400 dollars, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), couvrirait le montant des contributions du personnel découlant des modifications des autres dépenses de personnel.

IV. Récapitulatif des incidences financières

152. Les incidences financières de la proposition du Secrétaire général relative aux objets de dépense autres que les postes découlant des décisions figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'un montant brut de 15 094 600 dollars (14 453 200 dollars net) pour l'exercice biennal 2016-2017 sont présentées en détail dans les tableaux 13 et 14.

Tableau 24

Ressources supplémentaires à prévoir, par chapitre du budget

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Programme d'action d'Addis-Abeba 2016-2017</i>	<i>Programme 2030 2016-2017</i>	Total
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 090 000	845 600	1 935 600
9. Affaires économiques et sociales	3 247 000	7 848 800	11 095 800
12. Commerce et développement	213 000	–	213 000
29 D. Bureau des services centraux d'appui	428 600	780 200	1 208 800
37. Contributions du personnel	228 000	413 400	641 400
Total	5 206 600	9 888 000	15 094 600

Tableau 25

Ressources supplémentaires à prévoir, par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Programme d'action d'Addis-Abeba 2016-2017</i>	<i>Programme 2030 2016-2017</i>	Total
Autres dépenses de personnel	3 024 600	4 472 400	7 497 000
Consultants	474 000	905 000	1 379 000
Experts	360 000	1 820 000	2 180 000
Voyages des représentants	474 000	157 000	631 000
Voyages	169 000	590 000	759 000
Services contractuels	28 000	715 600	743 600
Frais généraux de fonctionnement	383 200	692 800	1 076 000

<i>Objet de dépense</i>	<i>Programme d'action d'Addis-Abeba 2016-2017</i>	<i>Programme 2030 2016-2017</i>	Total
Fournitures et accessoires	6 000	10 500	16 500
Mobilier	59 800	111 300	171 100
Autre	228 000	413 400	641 400
Total	5 206 600	9 888 000	15 094 600

V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2016-2017

153. Le budget-programme de l'exercice 2016-2017 ne prévoit aucun crédit pour l'exécution des décisions figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est actuellement impossible de déterminer quelles activités relevant des chapitres concernés du budget-programme pourraient être annulées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice biennal. Il faudra donc prévoir l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 15 094 600 dollars pour l'exercice 2016-2017.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

154. L'Assemblée générale est invitée à approuver, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice 2016-2017, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 15 094 600 dollars à prélever sur le fonds de réserve, réparti comme suit : 1 935 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 11 095 800 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 213 000 dollars au titre du chapitre 12 (Commerce et développement), 1 208 800 au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 641 400 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription d'un montant égal au titre du chapitre I (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

155. L'Assemblée générale est également invitée à approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/69/6/Rev.1) et au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 9)] comme suite à l'adoption des résolutions 69/313 et 70/1 de l'Assemblée générale.